L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JUIN 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN. 10 JUIN.

☞ On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir ; les départs de navires et de bateaux, des ventes par le sherif, ainsi que nombre de nouvelles annonces, qui n'ont pu trouver place à la 1ère page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par A. Bouligny—à la Bourse des Négociants et Encanteurs, un terrain avec une maison faisant à la rue Roman.

Par D. E. Morphy—47 rue des Magasins, cardes à coton. Et au No 83 rue Poydras, bœuf salé et saindoux.

Par Montgomery & Bros—aux écuries de Liner, rue Gravier, beaux chevaux et mulets, vaches à lait, buggies, harnais, &c. Et à leur magasin d'encan, 73 balles de coton.

Par McCerren & Landry—au Masonic Hall meubles.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan—chaussures et chapeaux.

Par R. Gutierrez—rue Bourgogne, entre St Louis et Toulouse, beaux meubles en acajou.

Par D. E. Morphy—au No 47 rue des Magasins, au compte de livre de $5123. Aussi, gros sel et sel fin.

Par Francis Fernandez au coin des rues Chartres et St Louis—marchandises sèches, chaussures et meubles.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—cheval, charrette, licence, tabac naturel, sucre, faïence, pommes de terre, etc.

A nos Abonnés des Paroisses.

La restauration de la paix nous fait espérer un prompt rétablissement des communications postales entre les paroisses et la métropole louisianaise. Ce doit être une conséquence nécessaire de la réouverture des relations commerciales. Les voyageurs et les marchandises étant admis à circuler librement, il devient d'une nécessité urgente que le service postal soit réorganisé dans le plus bref délai. En attendant la réalisation des mesures que l'administration générale des postes ne peut tarder de prendre à cet effet, nous allons nous préparer à reprendre la publication de notre édition semi-hebdomadaire à l'usage des paroisses.

Cette édition contiendra, comme autrefois, toutes les matières qui auront paru dans l'édition quotidienne et le feuilleton. Le prix de l'abonnement sera de cinq piastres par an, invariablement payable d'avance. La difficulté de collecter les comptes dans les paroisses, même en employant les meilleurs agents, nous oblige à adopter, pour l'avenir, le système du comptant. Tout abonnement devra être renouvelé avant son expiration, faute quoi, nous cesserons de servir le journal aux abonnés en retard.

Comme la reprise de notre publication semi-hebdomadaire pourra n'avoir lieu que dans un mois ou deux, nous recevrons des abonnements à l'édition quotidienne à raison de trois piastres par trimestre ou même de une piastre par mois, les frais de poste ou de transport restant à la charge des souscripteurs.

Jusqu'au rétablissement complet du service des postes, nous enverrons le journal à nos abonnés des paroisses par toutes les occasions qui se présenteront et aussi régulièrement que les circonstances le permettront.

On pourra s'abonner soit en nous envoyant directement le montant de l'abonnement dans une lettre, soit en le versant entre les mains des agents que nous désignerons au fur et à mesure de la réorganisation du service. Les souscripteurs sont priés de donner leur adresse exactement et d'indiquer la voie la plus sûre et la plus prompte pour leur expédier le journal tant qu'il n'y aura pas de malle régulière.

Comme nous avons dû, à l'époque de l'occupation de la ville, en 1862, cesser de servir le journal aux abonnés des paroisses, nous nous empresserons de faire droit aux réclamations de ceux qui avaient payé d'avance en leur envoyant l'ABEILLE pendant le temps auquel ils ont droit.

AGENT POUR LA PAROISSE DES NATCHITOCHES

M. G. HANONET, est autorisé à recevoir des abonnements à l'*Abeille* pour la ville et la paroisse de Natchitoches.

Tous les abonnements étant payables d'avance, nous n'enverrons le journal aux souscripteurs que sur l'avis donné par notre agent du versement opéré entre ses mains du montant de l'abonnement.

FIN DEPLORABLE.—On verra par un avis inséré dans une autre colonne qu'un de nos plus honorables citoyens, M. LOUIS FELIX MAXENT, a péri d'une manière prématurée et malheureuse. L'estime dont il jouissait dans notre ville était grande et nous n'avons jamais vu personne qui n'eût de lui la meilleure opinion. M. Louis F Maxent inspirait une confiance illimitée et gérait dans ce pays non seulement les affaires de beaucoup de gens résidant à l'étranger mais encore celles de nombre de personnes demeurant à la Nouvelle-Orléans et qui avaient une foi absolue dans sa probité et la droiture de son esprit. Quiconque l'avait connu et avait étudié le soin scrupuleux, minutieux même, avec lequel il traitait les intérêts d'autrui, ne pouvait s'empêcher de rendre hommage aux qualités si rares qui le distinguaient et le signalaient à l'attention des hommes sérieux. Nous déplorons vivement cette mort qui va surprendre bien du monde dont M. Maxent était l'agent et qui prive notre ville d'un de ses citoyens les plus connus et les plus respectés.

NOUVELLES DE LYNCHBURG, VIRGINIE.

Ordre important relatif aux nègres.

Nous trouvons l'article qui suit dans un des derniers numéros du *Lynchburg Republican*:

" Un ordre très important et très intéressant relatif aux nègres, vient d'être lancé par le général Gregg, commandant le sous district militaire de Lynchburg. Le plan adopté par le général pour la mise en opération du système de travail libre est, dans les circonstances où nous sommes, éminemment sage et nous sommes certain qu'il ne peut manquer d'être avantageux aux noirs comme aux blancs. Le général, dans son ordre, s'attache spécialement à détruire l'idée absurde qui est devenue dominante dans l'esprit de la race nègre, qu'elle a au moins droit à une portion de la propriété de ses anciens maîtres. Il dit nettement aux nègres qu'ils sont dans l'erreur sur ce point et il les avertit qu'ils auront à travailler sérieusement pour gagner leur vie et probablement à travailler beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Afin d'assurer de l'emploi à tous les nègres oisifs, il sera établi un bureau où des contrats pourront être passés entre eux et les personnes qui voudront les employer, et les nègres qui refuseront de travailler seront exposés à toutes les conséquences qui résultent nécessairement de l'état de vagabondage.

LES FLIBUSTIERS DU PACIFIQUE.

On télégraphie de San Francisco :

L'examen minutieux des circonstances qui se rapportent au complot pour saisir le steamer péruvien *Colton*, à San Francisco, révèle les faits suivants :

Les flibustiers à bord du *Brontès*, quatre cents à peu près, se sont ostensiblement engagés pour se rendre dans l'Arizona, mais en réalité pour débarquer sur la côte mexicaine du golfe de Californie. Un nommé Williams était le *général* commandant l'expédition; un autre, appelé Hungerford et anciennement de l'armée du Potomac était son colonel.

Après la saisie du *Brontès* par les autorités, Williams et ses compères mûrirent un plan pour saisir le *Colton*, lui faire prendre la mer et s'en servir comme d'un corsaire contre le commerce français.

Quelques-uns des principaux conjurés sont connus pour avoir été partisans de la sécession.

Le général mexicain Vega, agent du gouvernement de Juarez, a fait de grandes avances d'argent à Williams, en sa qualité de chef de l'émigration. Il a découvert que le Williams dilapidait les fonds pour autre chose, et il a fourni des renseignements contre lui.

Williams avait donné à entendre à ses complices que la saisie du *Colton* était convenue entre les autorités mexicaines et péruviennes, mais qu'il fallait quelque démonstration de violence en opérant la saisie, afin de couvrir le Pérou contre tout reproche. Les hommes avaient juré de mettre le plan à exécution, fallût-il se servir de l'épée. Un d'eux devait couper les fils télégraphiques. On devait ensuite s'emparer du transport français le *Rhin*, au moment où il descendrait de Mare Island.

Les individus arrêtés sont dans la prison de la ville, sous prévention d'avoir conspiré une félonie. Ils seront interrogés demain (27 mai), devant la cour de police.

Autres nouvelles
DU MEXIQUE ET DU TEXAS.

Nous résumons un bulletin de nouvelles données par le *Ranchero* de Matamoros du 31. Ces nouvelles sont tellement liées aux affaires de la frontière texienne sur le Rio Grande qu'il ne nous est pas possible de [illegible]

Voici d'ailleurs ce que [illegible] plus intéressant relativement aux deux frontières respectives :

Il paraît qu'il n'était resté à Brownsville que des Mexicains après l'évacuation [illegible] troupes confédérées, et ces Mexicains y [illegible] é une forte garde pour maintenir [illegible] jusqu'à l'arrivée des troupes fédérales.

Une version dit qu'aussitôt que les hommes de Slaughter apprirent la reddition de l'armée de Kirby Smith, ils se livrèrent à des mouvements ayant pour but le payement de ce qui leur était dû et ils arrêtèrent le général Slaughter et quelques officiers.

Ce mouvement força le général à rendre ses comptes. Le peu d'argent qu'il avait fut livré aux soldats qui le mirent en liberté et se dispersèrent dans l'intérieur pour ne pas se rendre à l'autorité fédérale. Quant au général Slaughter il se réfugia immédiatement à Matamoros, et la ville fut livrée, avec la population mexicaine qui s'y trouvait, aux forces fédérales qui y entrèrent le 29 au matin.

Une correspondance particulière dit que le général Slaughter a été forcé par ses hommes de leur livrer une somme de $20,000 en espèces. Ils saisirent aussi du coton confédéré qu'ils vendirent à Matamoros et dont ils partagèrent le produit entre eux. On dit que dans le lot vendu il y avait aussi beaucoup de coton appartenant à des particuliers.

Le colonel Ford s'est rendu à Matamoros où il se trouve maintenant.

Le général Brown, commandant les forces fédérales, n'a trouvé à Brownsville que 500 ou 600 balles de coton, plusieurs centaines de chevaux et de mulets et un troupeau de bêtes à cornes.

Le *Ranchero* se livre à quelques réflexions sur les grands plans d'émigration américaine au Mexique et dit que les autorités de Brownsville ne devront pas s'étonner des précautions prises par le général Mejia à l'égard des Américains qui traversent la frontière pour aller s'établir au Mexique, puisqu'ils y viennent armés de toutes pièces et avec des plans qui n'annoncent rien d'amical pour le gouvernement impérial.

Quand une émigration de 35,000 colons armés est annoncée par tous les journaux des Etats-Unis, le général Mejia ne peut moins faire que de regarder comme suspecte une introduction d'étrangers qui sous le prétexte de venir travailler le sol mexicain s'y présentent avec des mousquets au lieu de pelles et de pioches. Si les fédéraux ont des intentions fraternelles qu'ils agissent avec cette honnêteté qui devrait toujours caractériser un grand peuple, et les Mexicains les recevront à bras ouverts.

Un rapport dit que le général Slaughter a cédé ses armes au gouvernement mexicain et qu'une batterie d'artillerie a été vendue à Mejia pour $6000.

Nous terminons ce résumé par l'insertion de la lettre suivante où l'on remarque un extrait des instructions fort pacifiques adressées par le secrétaire d'Etat M. Seward à l'officier commandant le département du Golfe, cette lettre est adressée au général Mejia.

Quartier-général des forces des Etats-Unis, Brownsville, Texas, 31 mai 1865.

Général—Afin que vous soyez informé du désir du gouvernement des Etats-Unis d'entretenir d'amicales relations avec la République du Mexique, j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait des instructions transmises par le département d'Etat au général commandant le département du Golfe et qui m'ont été adressées pour me guider pendant que je commanderai sur la rive gauche du Rio Grande :

" Vous avez déjà dû voir que la confusion résultant de la guerre civile et étrangère, au Mexique offre des séductions pour les entreprises militaires. J'ai, en conséquence, à vous informer de l'exacte condition de nos relations actuelles avec cette république.

" Nous sommes en bons termes d'amitié et de rapport et nous maintenons des communications diplomatiques avec la république du Mexique. Nous regardons ce pays comme le théâtre d'une guerre étrangère, mêlée de guerre civile. Nous ne prenons aucune part au conflit : loin de là, nous observons le principe d'une non intervention absolue. Dans le commandement de la frontière vous aurez, autant du moins que cela pourra s'allier à vos autres devoirs, à empêcher que des secours ou des approvisionnements soient adressés des Etats-Unis à aucun des belligérants."

Je sais, général, que lors de [illegible] mes troupes dans cette ville, [illegible] sous la protection de [illegible], et que la nécessité où je suis d'employer des hommes de cette classe dans mes opérations contre des bandes de rebelles peut être interprétée comme un indice de sentiments hostiles à votre gouvernement. Je vous prie de croire, cependant, qu'il n'en est rien [illegible] répète formellement ce que je vous ai dit [illegible] que les troupes qui sont sous mes ordres ne seront pas autorisées à intervenir, de quelque manière que ce soit, dans les relations actuelles du Mexique. La même assurance a été donnée aux membres du parti libéral mexicain qui résident dans ce port.

Avec toutes considérations de respect, je suis général, votre obéissant serviteur,

E. B. BROWN,
Brigadier général commandant

Au major-général Mejia, commandant de place à Matamoros.

Le gén. Brown, dit une autre correspondance particulière, a reçu un rapport suivant lequel le général Lopez aurait été battu par Cortinas à 25 milles au Nord de Matamoros.

Il n'est pas nécessaire de dire que cette dernière nouvelle a besoin de confirmation. Les troupes qui ont forcé Negrette à battre en retraite ne peuvent pas avoir reculé devant les bandits de Cortinas, bien qu'on lui accorde maintenant 1,500 hommes.

ESPAGNE.—On écrit de Séville le 6 mai :

Les agitations du 10 avril à Madrid n'ont eu ici aucun retentissement. Les journaux d'opposition ministérielle remplissent à Séville, comme dans la capitale, la triste tâche d'exagérer les dangers et les difficultés de la situation, mais la liberté même laissée à la presse dans ce pays lui a fait perdre beaucoup de son influence. Le pouvoir en Espagne est en présence d'embarras qu'on ne peut nier; mais, au milieu même de ces embarras, l'attitude de nos provinces est calme et passive, et tout nous porte à croire que cette modération ne se démentira pas.

CHRONIQUE LOCALE

COUR DE DISTRICT DES E. U.—Les Etats-Unis contre la goëlette *Chaos* et sa cargaison—Le tribunal a prononcé un jugement en contumace. Il a décidé que la poursuite a établi ce qu'elle alléguait. La goëlette a été condamnée comme prise de guerre. Le produit de la vente devra être déposé ainsi que la loi l'exige. Les commissaires devront s'assurer du nombre de navires qui ont droit à la somme.

—La cour a ordonné que cinq terrains, saisis comme propriétés de M. S. Story fussent rendus, sur paiement de tous les frais, à la personne qui les réclame.

L'ACCUSATION D'INCENDIE—Wm Baldwin, homme de couleur, dont nous avons déjà annoncé l'arrestation, a été traduit, hier matin, devant le recorder Vennard. Il est accusé d'avoir mis le feu au lit et à la moustiquaire de Mme Carr, jeudi soir, vers dix heures. Mme Carr et ses enfants étaient couchés dans le moment.

Un jeune garçon de 13 ans, fils de cette dame, a déclaré avoir vu Baldwin traverser le passage, allumer une allumette, entrer dans la chambre et mettre le feu à la moustiquaire.

Le sergent Cooney et une femme de couleur qui ont vu le prisonnier s'en fuir, ont donné le même témoignage. Baldwin a été envoyé devant la Première Cour de District. On dit qu'il voulait se venger de ce que Mme Carr avait fait arrêter, pour assaut et batterie, une femme du nom de Mary Blackman. Celle-ci a été condamnée à dix piastres d'amende, et au cautionnement de dix [illegible] cinquante piastres ou dix jours de prison de paroisse.

INCENDIE—Robert Sample a été arrêté à la demande de Michel Gernon qui l'accusait de voies de fait et d'insultes. Le magistrat avait fixé, à diverses reprises, le jour de l'instruction, mais l'accusateur ne s'était pas présenté en cour. [illegible] absence trop prolongée lui a valu, hier, une amende de dix piastres

OFFICIERS DE POLICE—Jno Burke est nommé lieutenant de la Police du Premier District.

J. H Rayne est nommé lieutenant de la Police du Deuxième District

M. D. Cavanaugh, chef de Police, les lieutenants Boyd Robinson et W. D. [illegible] ne sont plus en place.

M Lattin, ci-devant commis du Workhouse devient lieutenant de la Police du Troisième District, en remplacement du lieutenant Meeks.

MORT SUBITE—Michael McMahon, peintre, est mort subitement, hier, vers midi, au No 47 de la rue Perdido. Il était en bonne santé le matin et était venu au travail comme d'habitude.

On suppose qu'il est mort d'un coup de soleil.

PREMIERE COUR DE DISTRICT — Louis Ford, alias High Ford, s'est reconnu coupable de voies de faits et de vol de grand chemin. Il a assailli M. Rednoux et lui a pris une montre en or de cent vingt piastres.

Jno Watkins, homme de couleur, que Jean Castellan accusait de vol d'une montre en argent, a été déclaré coupable.

Pauline Gabriel, femme de couleur, a été déclarée coupable d'avoir volé du linge évalué à trois cents piastres.

Mary Forstall, déclarée coupable d'avoir assailli F. Martinez, a été condamnée à deux mois de prison.

Concert et distribution des prix
A L'INSTITUT ST-LOUIS.

Une fête charmante réunissait jeudi soir, dans une des vastes salles de l'Institut St Louis, No 275 rue Dauphine, les nombreuses élèves de Mme DERON. Il s'agissait d'un concert et de la [illegible] ion des prix. Malgré l'excessive chaleur, [illegible] était rempli d'une foule compacte qui [illegible] dans les jardins et se groupait à toutes [illegible] pour ne point perdre un seul détail de [illegible] une soirée. Le plus bel éloge que nous [illegible] faire des jeunes virtuoses, c'est que, malgré l'effrayante température qui régnait dans la salle, les dames et en général tous les invités sont intrépidement restés à leur poste.

Plusieurs morceaux français et anglais ont été récités avant le concert, et les jeunes débutantes y ont mis tant d'entrain, de verve et de brio, que les dialogues étaient interrompus à chaque instant par des salves d'applaudissements. Mlle Corinne Poupart a récité avec une rare gentillesse une fable spirituelle : *L'Homme et les Singes*, et Mlle Célestine Gastinel, avec un charme exquis, la légende du *Mendiant*. La scène des *Plaideurs* de Racine, interprétée par Mlles Ethelvida Lauve, Delphine Goldthwaite, Manette Lesseps, Marie Payan et Corinne Goldthwaite, a obtenu un succès de fou rire. Puis est venu un piquant dialogue, *Le Prix du Silence*, rendu par Mlles Corinne Goldthwaite, Stéphanie Deron et Berthe Levy, qui ont eu les honneurs du *bis* si le règlement ne s'y fut opposé.

La partie littéraire de la soirée s'est terminée par un dialogue anglais qui a mis en relief la gentille diction de Mlles Clara Gilfemester et Charlotte Lazard; un morceau, *Our Homes*, récité par Mlle Aurore Hardenbrook, avec une touchante expression, un dialogue (*Une scène de famille*) qui a valu à Mlles Louise Pemberton et Delphine Goldthwaite les bravos de l'auditoire, et enfin un morceau intitulé *Trois jours de Christophe Colomb*, que Mlle Anastasie Maitrejean a dit avec un accent véritablement ému.

Pour le concert, qui a prouvé une fois de plus combien est sûre et excellente la méthode de Mme Lavillebeuvre, à qui est confiée l'éducation musicale des élèves de l'Institut St-Louis, nous nous contenterons de citer le programme.

PIANO—Mlle Esther D Meza, *Brise des Alpes*. Ernestine Engerfeld, *Norma*, Mathilde Goldchaux, Marie Herr et Ernestine Engerfeld, trio, Marie Payan, *Prière des Bardes*, Stéphanie Deron, *Jérusalem*; Corinne Goldthwaite, *Whispering Winds*, Ethelvida Lauve, *Lucrèce*, Elodie Hyde, *Belisario*; Louise Lapeyre, *Lucie*, Berthe Levy et Mme L...., *Galop de Schulof*. Delphine Goldthwaite Mme L.... *Guillaume Tell*.

CHANT—Trois chœurs : la Favorite, les Huguenots et Barcarole, duo (des pensionnaires captives) entre Mlles Marie Payan et Manette Lesseps, *Vase de Faust* et *Vêpres Siciliennes*, par Mlle Emilie Dupré, *Romance du Saule*, par Mlle Georgina Urquhart, morceau final sur trois pianos, grande ouverture à douze mains, la *Gazza ladra*, par Mlles Ethelvida Lauve, Marie Payan, Elodie Hyde, Stéphanie Deron, Manette Lesseps et Corinne Goldthwaite.

La présentation de diplômes et de médailles d'honneur à Mlles Corinne Goldthwaite et Stéphanie Deron, qui ont terminé un brillant cours d'études à l'Institut St Louis, et la distribution des prix, ont clos dignement la soirée Nous n'ajouterons qu'un mot à cette rapide esquisse de la fête de jeudi, c'est que Mme Deron par son zèle, sa patience et son dévouement mérite la reconnaissance des familles qui confient l'éducation de leurs enfants à son maternelle direction.

FEUILLETON.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XXXIX.—Suite.

Vers six heures, les voyageurs arrivèrent à la rampe du château. La nuit était déjà noire, sans lune et sans étoiles, un vent froid gémissait à travers les arbres du parc.

—Regardez donc, mon général, s'écria Chalouze, le feu est au village.

—Oui, répondit le comte avec un flegme étrange, c'est une maison qui brûle.

—Allons porter secours......

—Bah! interrompit le général avec une sécheresse qu'il avait constamment élevée chez d'autres, une maison de plus ou de moins.... laissez brûler.

—Eh bien! reprit le capitaine avec gaîté malgré son étonnement, c'est ainsi que vous traitez vos pays: leurs maisons flambent et vous dites : laissez brûler!

—Le consul Aurélius, répartit le comte, n'avait-il pas une maison, lui aussi, et ses concitoyens n'y mirent-ils pas le feu?

Chalouze se tourna vivement vers le général, mais l'épaisseur des ténèbres ne lui permit pas de saisir la terrible expression de dégoût dont le visage du vieux soldat était empreint, et il allait faire une nouvelle question lorsque le comte cria halte aux postillons.

La voiture s'arrêta devant la grille.

—Eh sac à papier! mon général, c'est vous! dit le concierge Nicolas. Mme la comtesse va être bien surprise, elle ne vous attendait pas de quinze jours....Tout le monde va bien, mon général.

—Merci.

—Le feu est au village, n'est-ce pas, Nicolas? demanda de Chalouze.

—Tiens! vous aussi, mon capitaine....mon Dieu, oui, c'est la maison Parmentier qui brûle....le docteur et sa fille se sont réfugiés au château....Pauvres gens il ne leur manquait plus que ça....

—Mais.... recommença de Chalouze.

—Pardon, interrompit le comte, j'ai des affaires plus pressées que celle-ci à régler. Nicolas, suis-moi, et va m'attendre dans mon cabinet.

—De suite, mon général, de suite.

—Marchez, postillons.

Au roulement de la chaise, les domestiques accoururent, et il se fit à l'intérieur du château un grand remue-ménage, la comtesse se précipita vers le perron et bientôt dans les bras de son mari.

—Je vous ramène Chalouze, dit très naturellement le comte.

Alors, seulement alors, la comtesse, exclusivement occupée de son cher voyageur, s'aperçut de la présence du capitaine qui la saluait respectueusement. Elle avait une main appuyée au bras de son mari, et la brusque apparition du capitaine lui causa une telle émotion, une telle frayeur, que le général en fut instruit par la rude secousse que son bras éprouva.

—Votre mère est en bonne santé, ma chère enfant? demanda le comte.

—Oui, mon ami, répondit la comtesse avec une légère distraction ; et elle continua de regarder le capitaine.

—Ces pauvres Parmentiers ont donc été frappés d'un nouveau malheur?

—Ah! c'est affreux.. Vous allez les voir.... le malheureux vieillard fait pitié. Quel contretemps! ajouta la comtesse qui s'était détachée et rapprochée de Chalouze.... il faut que je vous parle sans retard.

—Oui.... silence, répondit le capitaine.

Le général avait l'oreille tendue, et si bas qu'eussent parlé sa femme et Chalouze, il entendit parfaitement les paroles échangées. Nous avons tous, dans certains moments critiques, la vue et l'ouïe des sauvages au désert, des mourants avant l'agonie; il semble alors, qu'un sixième sens, émané des terreurs ou des douleurs de l'âme nous fait voir, entendre, toucher ou comprendre ce que notre imparfaite nature ne sait pas percevoir dans le calme habituel de la vie.

—Montons, dit le général, et reprenant le bras de sa femme, il tint le capitaine à distance sans y mettre aucune affectation.

—Ma mère est au salon, dit la comtesse, elle sera très heureuse de vous voir.

—Moi de même, assurément: veuillez, ma chère Synodie, m'annoncer à la baronne. J'ai quelques ordres à donner....... Venez, Chalouze.

—Je vous suis, mon général.

—Entrons chez vous, mon cher Hector, il faut que je vous dise un mot.

—Diable! nous avons cependant causé depuis Fourtie....

—Oui, mais nous sommes à Rouillac; autre pays autre langage.

Le capitaine ouvrit la porte de son appartement, et il y mit du temps, car le ton que le comte avait pris, depuis son arrivée, lui causait un grand trouble.

—On dirait que votre main tremble, mon brave, dit ironiquement le comte, vous n'avez cependant pas fait de mauvais coups!

—Non, que je le sache. Enfin, voilà....donnez-vous la peine de passer mon général, et de vous asseoir.

Le capitaine alluma deux bougies qui étaient sur la cheminée, et, lorsqu'il se retourna, il vit le comte droit et immobile, la lèvre contractée, le visage sombre.

—Je m'expliquerai en temps utile, capitaine. Pour le moment bornez vous à recevoir mes ordres, et surtout à y obéir. Vous êtes mon aide de camp. Votre nomination très prochaine de chef d'escadron vous maintiendra dans cette position, et comme je suis en service, quoique éloigné de Paris, je vous prie de ne pas vous croire affranchi vis-à-vis de moi des devoirs de la discipline ici pas plus qu'à l'armée.

—Je n'ai nulle envie de méconnaître ces devoirs.

—Je vous ordonne donc, monsieur, de garder les arrêts dans cet appartement jusqu'à ce que je vienne les lever moi-même.

—Les arrêts.... à moi! Quelle faute ai-je commise ?

Le général se prit à sourire avec dédain.

Il fit un pas menaçant sur Chalouze, qui l'attendit avec calme; puis, s'arrêtant, il répondit en levant les épaules :

—C'est vrai, je dois libeller votre punition; je vous inflige donc les arrêts, pour vous être absenté, sans mon autorisation, du poste où je vous avais laissé. J'ajoute, monsieur, qu'afin de sauver votre amour-propre et le mien, vous serez censé garder la chambre pour cause de fatigue ou de maladie. Je vous défends de recevoir ici qui que ce soit; vous trouverez bon, d'ailleurs, que j'emporte votre clef. Votre captivité ne sera pas de longue durée, je viendrai moi-même vous délivrer bientôt.

Disant cela, le comte tourna sur les talons, ferma la porte, retira la clef et descendit dans son cabinet où Nicolas attendait, fort impatient de savoir ce que lui voulait son bon général.

—A nous deux, commença le comte; il paraît que si tu es manchot, tu n'est pas boiteux, et que même tu te sers joliment de tes deux jambes.

—A votre service, mon général, aujourd'hui comme toujours.

—J'y compte bien. Qui aimes tu le mieux: ma bonne petite femme ou moi!

—Dame! mon père me faisait cette question quand j'étais mioche. "Qui aimes-tu le plus fort, ton papa ou ta maman?" Eh bien sauf le respect que l'on doit à l'auteur de ses jours, c'était une bêtise qu'il me disait là, l'père Nicolas.

—Alors, je t'ai dit une bêtise, moi aussi....

—Oh! non.... non, mais, mon général.... quelque chose d'approchant. Si vous ne viviez pas, Mme la comtesse et vous...... dame! je n'aurais plus ni père ni mère...... je serais tout de bon orphelin, et pour la seconde fois, ce qui est de trop.

—Normand, va!......

—Hé dà!...... vous êtes bon un peu Gascon, vous aussi, mon général!

—A bon, c'est bien! Si la comtesse te donnait un ordre et que moi je t'en donnasse un autre, lequel?......

—Quant à ça, minute! interrompit le manchot; c'est à vous que j'obéirais, et sans crier gare d'abord, vous êtes mon général, et puis vous êtes le maître du bateau, comme on dit chez nous.

—Et si la comtesse te priait de me désobéir?

—Elle me ferait les yeux doux, qu'elle fait aux pauvres, la chère bonne dame, que...... bonsoir...... fixe sur la consigne.... et va où vont...

—Très bien! Oh s'est servi de toi pour des commissions pendant mon absence?

A cette question, le concierge fit un haut le corps, et, pour employer un terme de manège fort expressif, il se rassembla.

Des commissions? répondit-il. Oui.... et non....

—Ne cherche pas à m'entortiller.... le 14 de ce mois, tu as porté un billet.... de la part de la comtesse......

—Le 14! c'était peut être bien samedi.... ou vendredi.... non, c'était mercredi....Ah! pour sûr......

—Le jour n'y fait rien. La comtesse t'a-t-elle, oui ou non, donné un billet à porter?

—Une supposition, mon général, que ça serait vrai. Si madame m'avait ordonné de ne pas vous conter la chose, je ne vous en soufflerais mot.

—Tu viens de me dire que tu m'obéirais de préférence......

—Oui, oui, interrompit Nicolas, mais en supposant que vous prendriez l'avance.

—Tête carrée! ne vois tu pas que je sais tout? Tu as porté un billet à Jules Bernard, et ma femme craint que cela me fâche. Elle a voulu, je présume, me ménager une surprise relative [illegible] mais j'en sais plus [illegible] à ta tour; j'ai un bel étonnement à lui causer [illegible] ne sait pas ce que je [illegible] ...elle s'en doute un peu, mais et peu, que l'attention arrangé avant qu'elle ait eu deviné. Le capitaine a pénétré mon secret, [illegible] car il est bavard en [illegible] et la comtesse le fait parler à tort et à [illegible]

Le général s'arrêta un instant. L'observation de Nicolas avait droit au cœur. Abusé comme il l'était, il y trouvait un nouvel indice du crime dont il brûlait de tirer vengeance. Il reprit néanmoins avec calme :

—Tu vas donc te mettre avec moi contre ma chère petite femme et mon bon aide de camp. Mais je ne veux pas d'obéir avec l'obéissance d'un sourd à la consigne que je vais te donner?

—J'en fais serment sur ma croix d'honneur, mon général.

—Alors, je suis sûr de toi Va t'établir sur le champ dans l'antichambre du capitaine. Tu seras la comme de planton. Ne laisse approcher personne. Si la comtesse elle même voulait passer ou parler au capitaine à travers la porte dont la clef est dans ma poche, tu l'y opposerais résolûment. Tu peux bien que tout cela n'est qu'une plaisanterie.

—Pardienne! je sais bien que mon général veut rire.

—Oui, je veux rire....c'est demain l'anniversaire de la naissance de ma femme, et je lui prépare une surprise....sinon, je peux compter sur ta fermeté?

—Comme sur la votre.

—Me voilà tranquille et....bien content. Va prendre ton poste.

Le général entra dans le salon, fit quelques compliments à sa belle mère et la quitta pour se rendre, avec la comtesse, dans la chambre où Marinette soignait son père malade. Le docteur sommeillait; sa fille vint, en marchant sur la pointe des pieds, saluer et remercier le châtelain de son hospitalité. Le général lui donna de bonnes consolations, l'exhorta au courage et en prit congé.

—Restez avec mademoiselle, ma chère amie, dit-il à la comtesse, j'ai besoin de m'absenter pendant un moment. Je vous prendrai à mon retour.

—On a sonné le premier coup pour le dîner......

—Nous avons mangé très tard à Agen...... dînez sans nous.

Et il s'éloigna.

—Je vais pouvoir parler à M. de Chalouze, dit la comtesse à Marinette, mais cette facilité que me procure l'éloignement de mon mari m'étonne quoiqu'elle me serve. Ne lui as tu pas trouvé un air étrange, rêveur, distrait et sombre par moments?

—Non, aujourd'hui comme toujours, je ne vois que bonté sur ses traits.

—Enfin! tiens, chère amie, embrasse-moi et que Dieu nous protége d'ici à demain, demain surtout......

Mme Chardin envoya prier le marquis de Chalouze de vouloir bien descendre au salon où elle avait à lui parler. Peu d'instants après, la femme de chambre chargée de cette commission revint.

—Madame, le concierge n'a pas voulu me laisser passer.

—Le concierge! vous êtes folle! je vous ai dit d'aller chez M. le marquis?

—Oui, madame; mais le concierge est assis dans le corridor, là haut, et il m'a dit que M le capitaine dormait, qu'il était très fatigué, qu'il avait défendu sa porte.

—C'est bien...... je vous remercie. Que signifie ceci? se demanda la comtesse, et elle se dirigea toute tremblante vers le corridor, où Nicolas montait une faction rigoureuse.

—Que faites-vous donc là, monsieur? le chevalier, dit-elle d'une voix qui, profondément émue, s'efforçait de paraître enjouée.

—Moi, madame la comtesse.... vous le voyez.... je me promène.

—Ah! Et la grille, qui la garde?

—Elle est fermée.... D'ailleurs, soyez sans crainte, ce n'est pas par la grille que viendraient les voleurs....

—Mais qui vous a dit de rester là.... à cette heure?

Eh ben!.... dame!.... personne, ou, du moins, le capitaine.... Il dort.... il est fatigué.... La jeunesse, voyez-vous, ça n'a plus tant de force qu'autrefois.

—Il dormira plus tard. Veuillez le réveiller et lui dire que j'ai à lui parler pour le champ.

—Impossible.

—Comment! impossible?.... Je vous l'ordonne.... je le veux.... Nicolas, je vous en prie.

A continuer.

ATTENTION.

Beaux meubles.—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra au No 123 rue Bourgogne, entre Toulouse et St Louis un lot de beaux meubles et ustensiles de ménage. Voir aux avis.

☞ BEAUX CHEVAUX, &c.—Les MM. Montgomery & Bros, encanteurs, vendent, aujourd'hui, à midi, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,—un grand et beau lot d'étalons, de juments de selle et de harnais; un grand lot de mulets de prix, plusieurs vaches à lait et veaux, un lot de buggies, harnais, &c

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend du saindoux, du bœuf, de la vieille corde et des sacs, ce matin à 11 heures, à son magasin No 83 de la rue Poydras.

AVIS.

☞ Le steamer CASTRO part pour MATAMOROS samedi 10 courant, à 5 heures précises. Il reste encore quelques cabines. 7 juin

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du steamer G. CASTRO ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire. 7 juin—3

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 9 juin.

Le mouvement a encore été assez prononcé mais le coton arrivé aujourd'hui a amené une baisse de 1 cent par livre dans l'article. Les transactions se sont élevées, néanmoins, à 300 ou 350 balles.

A l'heure de la clôture des affaires, on n'avait pas reçu de nouvelles plus récentes de New York et il ne s'était rien passé qui fut de nature à agir sur l'or, si ce n'est l'expédition d'environ $130,000 dont $53 000 par le *Cromwell* et le reste par le *Star*. Des steamers partent demain. Le marché a ouvert aux cours d'hier et a fermé à 135 3/4 à 135,—134 1/2 à 136 hier soir. Les ventes embrassent $3500 $,860 et $2500 en deux lots à 134 3/4, $1500 à 137 1/8, $5000 à 135; $2000 à 135 1/4 et $2000 à 135 1/2. Des transactions ont eu lieu, hier, à 135 1/2, outre celles que nous avons annoncées.—L'argent a été en assez de demande à 123 1/2 les demi piastres et colonnes; cette monnaie est cotée à 123 à 125, et piastres mexicaines sont à 134 1/2 à 135.

Il ne s'est point opéré de changements importants dans le change étranger. Les ventes de sterling comprennent une bonne traite particulière de 1500 livres à 141 et 2000 livres de première classe à 146 à 147 1/2.—Les banques ont exigé 151 à 152 1/2.—Il s'est vendu une traite particulière et de première classe, de 70 000 francs à 3 85, une autre de 30,000 francs à 3 80 et une des banques a tiré à 3 75.

Une malle partant demain, la demande de checks sur New York, pour remises, a été fort animée; les banques et les courtiers y ont répondu au pair. Leurs opérations ont atteint le chiffre de $600,000. Au dehors, on peut dire change à vue sur Boston a passé à 1/4 à 3/8 d'escompte, du change à vue sur New York à 1/8, 1/4 et 3/8—la plus grande partie à 3/8—$ 8 000 à un jour de vue à 1/4 et $80,000 à 1/2 $5000 à trois jours à 5/8 et une somme assez forte, à cinq jours, à 1/2.

Une vente de 65 actions de la banque d'Amérique s'est faite à $60 50, ce qui est une hausse le prix le plus élevé annoncé jusqu'ici était de $52 50. Il y a eu demande d'actions de la compagnie des chemins de fer de la ville. Les bons de la ville sont cotés à 73 3/4 à 74, les consolidés et 70 à 70 1/2 les émissions en faveur du chemin de fer.

Les billets des banques ont trouvé moins d'acheteurs, mais la demande de billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane s'est maintenue à 62 1/2. Un lot de $900 en billets de la Banque de la Nouvelle-Orléans a rapporté 58 1/2.—Les moins élevés de nos prix étant ceux que donnent les acheteurs, nous continuons de coter les billets de la Banque des Marchands à 40 à 45, ceux de la Banque de la Louisiane à 50 à 58 1/2, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 39 à 42 1/2, ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 52 1/2 à 57 1/2, ceux de la Banque de l'Union à 69 à 67 1/2, et ceux de la Banque du Crescent à 65 à 75. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petits lots qui leur sont apportés Nos cours sont basés sur les paiements en billets du Trésor, qui sont à 3/4 à 1 1/4 de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 9 juin.

COTON—Le chiffre des arrivages devenant plus considérable et le stock offert en vente aujourd'hui ayant été fort étendu, le marché a été encore plus dé, recte et les prix ont fléchi d'environ 1 ct par livre; les affaires embrassent un peu plus de 300 balles dont 25 de repacked à 25 cts, 109 de good ordinary à —, 31 de ramassis à —, et 14, 8 et 118—ventes dont les détails n'ont pas été rapportés. Nous cotons actuellement l'ordinary à 25 à 30 cts, le good ordinary à 32 à 33, et le low middling à 34 à 36. Le marché est nominal. Le montant offert embrasse une liste de 359 balles. Le transit [illegible] dont nous avons parlé dans notre dernier rapport, mais dont nous n'avions donné aucun détail, a embrassé 99 balles.

ETAT DU COTON

Durant la semaine commencée et terminée jusqu'au 8 juin

Stock en mains le 1er sept 1864....balles		4375
Reçu durant la semaine...........	3445	
" précédemment.....................	63747	
		67192
		71567
Exporté durant la semaine........	1863	
" précédemment.....................	61740	
		63603
Stock en mains et à bord de navires		8158

SUCRE ET MELASSE.—Il n'y a pas eu de vente [illegible] 20 boucauts de muscovado prime ont été vendus à 62 cts le gallon. Hier un lot de 74 boucauts Louisiana commun, boucauts non remplis, s'est vendu à 11 cts la livre

PRODUITS DE L'OUEST—La demande continue à être animée et les prix en général tendent à la hausse. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 1200 barils de farine dont 100 de qualité fine à $6 50, 100 à $6 50, 150 et 500 de low superfine à $7 1 2 1/2, 50 de superfine à $7 12 1/2, 50 de superfine à $7 15 75 à 7 25 et 100, 100 et 250 de superfine de choix à $7 75 le baril, 10 barriques d'épaules à 10 1/4 à 10 1/2 cts la livre, 100 sacs d'avoine, en trois lots à 60 cts le boisseau et [illegible] cts [illegible] mais ou [illegible] jaune à $1 le boisseau.

Les œufs abondent, sont calmes et se vendent au débarcadère $16 à $19 le baril.

Hier, sans avis préalable 470 barils de farine extra de choix se sont vendus à $10 le baril.

FRETS—Les prix chargés par les steamers à destination de New York sont 1 ct par livre de coton et 50 cts par baril de farine. Les navires à voiles demandent 30 cts par baril de farine.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 juin 1865.

Arrivé, dans la semaine, 277 bœufs, 322 cochons, 516 moutons, 80 vaches à lait et 489 moutons. Vendu, dans la semaine, 380 bœufs, 102 cochons, 678 moutons, 51 vaches à lait et 32 veaux. A vendre 85 bœufs, 191 cochons, 276 moutons, 71 vaches à lait et 297 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à — 22
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— — à — 20
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— — à — 18
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête....	80 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête....	60 00 à 70 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête....	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête....	70 — à —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête....	50 — à —
Cochons, par liv. gr.	— 10 à 11 —
Moutons, par tête, en lots	6 — à 9 —
Vaches à lait, par tête	60 — à 100 —
Veaux 1re qualité par tête	20 00 à 30 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

Décédé, vendredi, 9 juin 1865, à trois heures de l'après midi, à l'âge de 39 ans, ANTONIO MENDIVERRI, né à l'île de Cuba, et habitant cette ville depuis vingt-six ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu, aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, au coin des rues St-Claude et Orléans.

Falleció ayer, á las tres de la tarde ANTONIO MENDIVERRI, natural de la isla de Cuba, á la edad de 39 años, residente de esta ciudad por el espacio de 26 años. Sus amigos y conocidos estan convidados á asistir á su entierro que tendrá lugar hoy á las cuarto y media de la tarde. El cuerpo esta depositado en su ultima morada, esquina San Claude y Orleans.

L.·. Silencio No 9

El G.·. A.·. D.·. U.·. ha tenido á bien llamar á su seno al nuestro Q.·. H.·. ANTONIO MENDIVERRY, miembro de esta R.·. L.·. y de su capitulo de R.·. C.·. y de su Consejo K.·. fallecido ayer á las 3 de la tarde.

Los HH.·. que componen los diferentes cuerpos del Silencio No 9 como igualmente todos los de este Oriente quedan convidados á asistir á su entierro que tendrá lugar hoy á las cuatro y media de la tarde. El cuerpo está depositado en su ultima morada, esquina Orleans y St Claude.

Por orden del V.·. M.·.
10 junio ED. CAZABAT, Secretario.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua

Falleció hoy, á la edad de 40 años, el socio Don ANTONIO MENDIVERRI, natural de la Habana.

Se recomienda á todos los miembros de la citada, que se reunan á las 4 de esta tarde, en la Lojia Perfeta Union.

Nueva Orleans, 10 junio 1865.

De orden del Sr. Presidente.
B. GUTIERREZ, Secretario.
10junio—1

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église St-Augustin, lundi, 12 du courant, à six heures et demie précises du matin, pour le repos de l'âme de Mme ARROUY, née MEZZI. Les amis et connaissances des familles Arrouy et Mezzi sont priés d'y assister. De la part de Arrouy. 3

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 *RUE ST. CHARLES* 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5mars—3m

DEMANDE DE PLACE.

UN monsieur qui vient d'arriver en ville, demande une place d'instituteur. Il a reçu une bonne éducation d'université et est bien connu comme instituteur [illegible]. S'adresser, par lettre, à Evelyn, au bureau de l'Abeille. 9juin—3

[illegible]

AVIS.

☞ Le soussigné annonce au public que le CITY BRASS BAND qu'il dirige ne donnera pas de CONCERT DIMANCHE prochain, 11 du courant, au

Jardin Cèdre Magnolia

9 juin—2 CHARLES JAEGER

Avis aux Confiseurs-Pâtissiers.

A LOUER

La grande propriété à l'angle des rues Poydras et St Pierre, bien connue comme ayant été usée pour confiserie depuis une trentaine d'années.

Pour ses conditions, qui seront favorables, s'adresser entre trois et cinq heures de l'après midi au No [illegible] St Charles, près de l'esplanade. 6 juin—

ON DEMANDE un jeune homme de 16 à 20 ans parlant l'anglais et le français, pour [illegible] de peine. Il ne doit pas [illegible] une bonne garantie de sa personne. S'adresser au bureau de l'Abeille.

A Vendre.

Le bateau à vapeur T. S CONLEY, tel qu'il est actuellement [illegible] au dessus de la Chapelle de [illegible] Pour plus de détails s'adresser à E. CONLEY 76 et 74 rue Gravier.

POUR BORDEAUX—Le navire de première classe NARRAGANSETT capitaine H Hamlin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant d'excellents logements—s'adresser à CHAS CAVAROC & CO, rue Royale, ou à GEO. W. HYNSON & CO, rue du Camp No 72.

POUR MOBILE ET LA COTE—Le beau sloop TONNERRE, capitaine [illegible] ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le balance de fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, 35 Exchange au premier

Soirée Musicale
Colisseum No 51 rue Bienville.

Le soussigné prévient ses amis et le public que l'ouverture des [illegible] aura lieu MERCREDI prochain à huit heures du soir [illegible] J. HURCH

Courses de charité.

Les GRANDES COURSES DE CHARITE au [illegible] commenceront MERCREDI [illegible] et continueront QUATRE JOURS [illegible] chez P LINER [illegible] LUNDI SOIR, 12 du courant.

Ross & Waters,
Courtiers de produits et de Marchandises en général,
Rue Poydras, No 103,
Nouvelle-Orléans.

LES affaires qui nous seront confiées seront l'objet d'une attention spéciale et toutes transactions de FARINE se feront sous la surveillance de M. JAMES ROSS inspecteur de farine de cette ville depuis trente ans et, pendant nombre d'années, président du Board of Inspecteurs de Farine.

Références autorisées—
S. H. KENNEDY & CO, Nouvelle-Orléans.
E. S. KEEP, do
GIVEN WATTS & CO, do
W. C. WATTS & CO, Liverpool
9juin—1m

AVIS.

LE public est prié de ne pas recevoir aucun billet [illegible] à l'ordre de M. J. PATIT, [illegible] les dits papiers, [illegible] enlevés d'un coffre fort [illegible] M Patit étant absent il est impossible de donner une liste détaillée. 9 juin—4

Madame M. A. BISHOP

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient [illegible] magasin [illegible] rue St Charles [illegible] LUNCH tous les jours [illegible]

MULETS, CHEVAUX ET WAGGONS

A VENDRE à l'amiable 10 mulets avec leurs harnais, ainsi que le wagon [illegible] J. JOUET.

Tabac de la Havane.

50 BALLES tabac de la Havane [illegible] débarquement [illegible] de la Havane.

A vendre par E. WITTING, Rue Tchoupitoulas, No. 18.
6 juin—6

Sucre et mélasse.

TROIS cents boucauts sucre de fait à choix. 100 barils mélasse de choix.
A vendre par J. AVET, aux Bons Enfants
30 mai—9 encoignure Bienville et Vieille Levée.

CIRCULAIRE.

Nlle-Orléans, 1er juin 1865.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il commencera les affaires à la Nlle Orléans, à partir de cette date, pour son propre compte, sous la raison F DOLHONDE & Co, comme facteur de coton et marchand commissionnaire.

Il espère que son zèle et sa longue expérience lui vaudront leur appui.

Les ordres de vente et d'achats seront promptement remplis.
9 juin—5 F. DOLHONDE.

F. DOLHONDE & Co.,
Facteurs de coton
ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez No 37,
Entre les rues Camp et Magasins—NELLE-ORLEANS.

REFERENCES.

Cobb, Martin & Co, New York, Martin & Co Louisville, Ky.; S. H. Kennedy & Co, Nlle Orléans, Lee, Rivers Battle & Co, Mobile, Ala; Chas D Hill & Co, Chicago, Ill. 9juin—1m

136........Rue Gravier........136
PRES L'HOTEL ST-CHARLES,

John M. G. Parker & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Courtiers de bateaux à vapeur et de navires.

Agents pour la vente des bons des Etats Unis
Agents pour les terres et les édifices en général,

Références—

Spofford, Tileston & Co., ville de New York,
R. F. Bach, do
J. E. Baily & Co., Philadelphie.
T. H. Burford, do
J. P. Tweed, Cincinnati.
Horatio Harris & Co., Boston,
Joseph Littlefield, Bangor,
Edw. Amy & Co., Chicago,
A. C. Gill & Co., Nlle Orléans,
Geo. A. Fosdick, do
C. A. Weed & Co., do
D. O. Grafy, Mobile,
John Woodruff, Mobile.

Succursale,

Nos 31 Commerce et No 6, St Michel, coin Conti, Mobile, Ala.

TIMBRES DE REVENU INTERIEUR— Le soussigné qui, pendant les trois dernières années, a été CAISSIER DU BUREAU DE POSTE DE LA NELLE ORLEANS, annonce à ses amis qu'il s'est établi dans la maison de MM. J. M. G. Parker & Co, au No 136 de la rue Gravier, POUR LA VENTE DE TIMBRES DE REVENU INTERIEUR.
6juin—☞ CHARLES F. HUZEMAN.

Emprunt 7 3/10 des Etats Unis

LE soussigné a, par autorisation, assumé l'agence pour la vente des billets 7 3/10 des Etats Unis, lesquels doivent être payés en trois ans. à partir [illegible] juin prochain et, jusqu'à cette date, l'intérêt des billets sera payé d'avance aux souscripteurs, au Nord de la rue du Camp, à côté du local de la Trésorerie des Etats Unis. ERI LOCKE, 21mai—30 Courtier.

Emprunt 7-30 des Etats Unis,
Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or.

Le soussigné ayant reçu L'AGENCE LOCALE pour la vente de

l'Emprunt 7-30 des Etats Unis,

annonce au public QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTEURS.
LES BONS SONT LIVRÉS IMMEDIATEMENT AUX SOUSCRIPTIONS.
J. M. G. PARKER & CO
20 mai—1m Rue Gravier, No 136, Nlle Orléans.

Leçons de chant.

MADAME CHARLES SOUDOUSQUIE [illegible] de retour à la Nouvelle Orléans, annonce à ses anciennes élèves et aux familles qu'elle a repris ses leçons de chant. Son adresse est rue Dumaine No [illegible]
30 mai—☞

VENTES A L'ENCAN

[illegible]
PAR E. ROGER & Co
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 10 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, [illegible] salle d'encan No 45 et 47 [illegible] chapeaux pour hommes et autres [illegible]
Conditions [illegible] vente. 10 juin

Cardes à coton *Cardes à coton*
D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible] 10 juin [illegible] 11 heures et [illegible] magasin No 47 de la rue des [illegible]

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Succession de Geo. H. Wilder.
PAR D E. MORPHY, Encanteur.

Il sera vendu, samedi, 10 juin 1865, à 10 heures du matin, au bureau No 47 de la rue des Magasins, entre Gravier et [illegible] l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
Un compte de livre de $5,123 [illegible] B. W. [illegible]
[illegible] comptant, en billets du Trésor.

Sel! Sel! Sel!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI [illegible] magasin No 47 [illegible] des Magasins [illegible]
[illegible] gros sel [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Grande vente péremptoire de beaux chevaux et d'excellents mulets; vaches à lait buggies ouvert et découverts, harnais, &c—Vente à l'encan
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu samedi, 10 juin à midi aux écuries de Phil. Liner, rue Gravier—
45 beaux chevaux [illegible]
[illegible]
8 beaux vaches à lait et veaux
—Egalement—
Plusieurs beaux buggies, harnais &c.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

COTON—COTON,
70 balles de coton à l'encan
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, samedi, 10 juin, à onze heures [illegible] leur salle d'encan, rue du Camp No [illegible]
70 balles de coton.
Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

Meubles à l'encan.
PAR McCERREN & LANDRY.

SAMEDI 10 juin, à 11 heures, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—
Un assortiment de meubles, tels que [illegible] armoires, tables, sofas, matelas, &c
Conditions—Comptant.

Cheval, Charrette et Licence
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau au coin des rues Magasins et Gravier.

Il sera vendu, aujourd'hui à 11 heures du matin, dans son magasin d'encan—
Une excellente charrette de [illegible] cheval et une licence.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 10 juin

Sucre, Farine, Machoires, Pommes de terre, &c
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau au coin des rues Magasins et Gravier.

Il sera vendu aujourd'hui, à 11 heures, dans son magasin d'encan—Sucre farine machoires beurre, pommes de terre haricots, pois, harengs et bœuf en baril, fromage, savon, chandelles [illegible] tabac, bière, faïence [illegible] vins de champagne [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 juin

Vente pour compte de qui il appartiendra
15 caisses Tabac naturel.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

Il sera vendu aujourd'hui à 11 heures du matin, dans son magasin d'encan—
15 caisses Tabac naturel.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 juin

Marchandises sèches, bottes, souliers, brodequins, meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi [illegible] courant, à 10 heures du matin [illegible] à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis [illegible] assortiment de marchandises sèches et de fantaisie, souliers, brodequins, meubles, &c [illegible]

Coton Coton.
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 37.

LUNDI prochain, douze du courant, à midi, à la Presse à Coton du Commerce [illegible] des rues Richard et St. Thomas, par ordre de l'Honorable B. F. Flanders, agent spécial du Département de la Trésorerie, et par compte du gouvernement des Etats Unis, il sera vendu—
[illegible] balles de coton.
L'acquéreur aura à payer tous les droits du gouvernement.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

VENTE PAR CATALOGUE

D'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, kirsch, absynthe sucre blanc, truffes, petits pois.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 13 juin 1865, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au magasin de [illegible] M. G. H. Nizman, rues Royale et Douane, les articles suivants:
[illegible] barriques vin de famille, différentes marques,
[illegible] caisses vin Haut Brion, J. E. Largeu, 1857, 1er grand cru—quarts et demi
74 caisses vin St Emilion, 1857—Grand Larose 1858—Léoville 1858—Ch. Giscours 1858—Pontet le Lonvayville 1858—Cos d'Estournel 1858—Ch. Lafitte 1858—1er grand cru
Chateau Latour 1858 1er grand cru,
Chateau Margaux 1858 do
150 caisses champagne Chs Farre, F Cartier & Co et autres marques distinguées.
Eaux de vie et liqueurs, en barils et en bouteille, made re cherry, porto, kirsch absinthe Pernod, sucre blanc en poudre et en morceaux, truffes, petits pois, blanc de bœuf, &c.
Les catalogues avec les détails seront prêts un jour avant la vente. 9 juin

Au public.

☞ Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a rouvert son magasin au No 41 de la rue de Chartres où l'on peut se procurer aux plus bas prix, un assortiment complet de

Médicaments patentés,
Parfumeries, &c &c.

Il sollicite le même appui qui lui a été si généreusement accordé pendant nombre d'années.

T. W. WRIGHT,
7 juin—4 rue de Chartres, No 41

AVIS.

A VENDRE UN RESTAURANT bien achalandé dans un bon quartier. S'adresser à l'encoignure Dumaine et Royale No 207 18mai—1m

Avis aux Voyageurs.

GRAND HOTEL MEUBLE situé rue du Colysée No 36, à côté des Champs Elysées tenu par Mme VARNEY de la Nouvelle-Orléans. — Table d'hôte de famille et service à la carte.

Grand jardin, grande cour, billard, etc., etc.

Cet hôtel se recommande par sa belle situation et le confortable de son ameublement.

AIMEE VARNEY, née Andry,
16 mai—1 m 36, rue du Colysée

AVIS.

☞ Monsieur A. TAMBOURY prévient le public que n'ayant donné de procuration à qui que ce soit qu'il ne payera aucune espèce de dette contractée en son nom, même par aucun des membres de sa famille.
6juin—8f.

A louer,

Une BELLE MAISON située au coin des rues Ste Anne et Derbigny.
S'adresser à L. B. POTHIER,
8 juin—1m rue de la Vieille Levée No [illegible]

MAISON A LOUER.—Une jolie maison à louer, située à l'encoignure Derbigny et Ste Ann S'adresser à L. B. POTHIER,
14 mai 63, rue Vieille Levée

DEMANDE DE
COMMIS PHARMACIEN.

[illegible] commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie, Nos 12 et 13 de la rue Royale.

Vêtements et Lingerie
A UNE GRANDE REDUCTION
THOS. C. PAYAN,
RUE DU CANAL, No 72,

VEND en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir en juger eux mêmes
21 mai—1m

Demande d'ouvriers Tailleurs.

3 Pour les habits, 2 pour les pantalons et 1 pour les gilets de dessous.

On leur donnera les prix suivants :

Pour les habits	de	$9 à	$12
Pour les pantalons	de	$2 à	$ 50
Pour les gilets de dessous	de	$ à	$ 50

JOSEPH LEROY, à Vicksburg, Miss
8 juin—6

DEMANDE DE TRAVAILLEURS.

ON demande deux travailleurs accoutumés à mettre des vins en caisse. S'adresser au No 71 de la rue Poydras. 8juin—3

DEMANDE DE PLACE.

UN jeune homme intelligent demande une place dans un magasin de groceries en gros ou dans une maison de commission. S'adresser rue Poydras No 71. 8juin—3

VENTES A L'ENCAN

100 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & CO
GUSTAVE DEJAN, encanteur

SAMEDI [illegible] sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 45 et 47, rue de la [illegible]
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions—comptant.

Beaux meubles en acajou.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau No [illegible] rue de Chartres.

SAMEDI [illegible] 10 heures du matin [illegible] No 123 rue Bourgogne [illegible] [illegible] de BEAUX MEUBLES EN ACAJOU [illegible]

Marchandises sèches, Vêtements, Bottes, &c
RENE GUTIERREZ, encanteur
Salle d'encan No [illegible] rue de Chartres

LUNDI 12 du courant [illegible]
[illegible] meubles acajou et noyer.
[illegible] marchandises [illegible]

Propriétés améliorées à Alger
Succession de [illegible] Tuyer.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Bureau No 30 rue Carondelet.

[illegible]

Propriété améliorée dans le Premier District.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier District.
Succession de veuve [illegible]

[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24 081.
Succession de Victor Roumage.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, [illegible] Passage de la Bourse et Conti

EN exécution d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] sera vendu à l'encan public, LUNDI [illegible] à midi, pour le compte de la dite succession à la Bourse des Marchands [illegible] Deuxième District de cette ville, les propriétés dont la désignation suit :

DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, Second district de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18 de l'îlet compris entre les rues Robertson, Orléans, Toulouse et St Anne, sur un plan dressé par L. H. Pilié arpenteur [illegible]

[illegible]

L'acte de vente par devant Selim Magner notaire [illegible]

BUREAU DE CHARLES DUFFIELD,
Saleur des célèbres
Jambons Duffield
De Bacon Breakfast
Machoires, bœuf sec et
langues de bœuf,
Etablissement—au coin Sud Est des rues 18th et Canal

Bureau, 32 Clarke Street, coin Sud Est de la rue Lake, au local de la banque de Taylor, Ullman & Co.

[illegible]

Chicago, 1er juin 1865.

Le soussigné a l'honneur de vous annoncer qu'après des années d'expérience dans le commerce de provisions et d'une attention spéciale au SALAGE DE JAMBONS [illegible] Cincinnati [illegible]

[illegible]

H. JACOBS & SON, Boston,
Wm TAYLOR & CO, Philadelphie,
HOFFMAN & CO., Whitehall street, New York.
O. H. REESE & Bro, 217 et 219 Pratt street, Baltimore.
F. DOLLONDE & CO, rue Natchez No 37 Nlle Orléans
Les commandes envoyées directement à Chicago seront remplies sans délai. CHAS. DUFFIELD.
8 juin—2

Le Dr. Evariste A. ROSSY,
Autrefois de Thibodeaux, Louisiane,

EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession.

Résidence et Bureau, Rue Baronne, No 15, près Canal 8juin—1m

Viandes fumées, whisky, amidon, &c

200 bls whisky "Raw" de St. Louis,
10 boucauts épaules de J. Rawson,
10 do pétales do do
75 caisses amidon de Cincinnati,
100 paquets noeuds (américaine et française)
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
8juil—5 No 44 Vieille Levée

Vins, eaux de vie, sardines, vermouth, &c.

500 caisses vin blanc ordinaire,
200 do vin blanc vieux,
100 do vermouth "COMETE", Noilly, Prat & Co, &c
20 do anisette de Bordeaux,
50 do cognac, "Jno Luc", Bordeaux,
30 demi barriques vin blanc, Sauternes,
10 quarts cognac, Hy Button 1831,
10 do do Godenbuus 1831,
50 bouteilles do Lorrand Frères,
50 caisses absinthe, Noilly, Prat & Co,
50,90 bouchons Nos 1 et 4,
20 caisses vinaigre de vin blanc,
30 caisses sardines, sans arêtes,
30 paniers champagne, L. Lemaitre fils.
A vendre par OSCAR BERCIER & Co.
8juin—5 No 44 Vieille Levée

A. Sturzenegger & Co.

ONT transporté leur bureau du No 13 rue de Chartres au No 44 rue de la Vieille Levée.
24 mai—1m